
Présidence : Royaume-Uni

275ème SEANCE PLENIERE DU FORUM

1. Date : Mercredi 26 janvier 2000

Ouverture : 10 h 25

Clôture : 11 h 40

2. Présidence : M. J. De Fonblanque

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DECLARATIONS GENERALES

Royaume-Uni (également au nom de l'OTAN) (FSC.DEL/15/00), République slovaque, Fédération de Russie, Biélorussie, Présidence

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SECURITE

Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION SUR LES GROUPES DE TRAVAIL
DU FCS

Présidence, Suisse, Etats-Unis d'Amérique, Canada, Turquie, Fédération de Russie, Italie, Allemagne, Azerbaïdjan, Pologne, France, Espagne, Suède, Pays-Bas

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 1/00 (FSC.DEC/1/00) sur les groupes de travail du FCS ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION SUR LES ARRIERES A VERSER AU COMPTE « COMMUNICATIONS » POUR COUVRIR LES FRAIS ENCOURUS D'AOUT A OCTOBRE 1999

Présidence, Malte

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 2/00 (FSC.DEC/2/00) sur les arriérés à verser au compte « communications » pour couvrir les frais encourus d'août à octobre 1999 ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Réponses au questionnaire sur les mines terrestres antipersonnel et l'échange d'informations en vertu du Document de Vienne* : Présidence, Centre de prévention des conflits (FSC.GAL/7/00)
- b) *Visite prévue d'une délégation du Secrétariat exécutif de la CEI à la séance plénière du FCS du 9 février 2000* : Présidence, Azerbaïdjan, Turquie, Suède, Ukraine, Italie, Fédération de Russie
- c) *Demande de renseignements concernant le nouveau concept de sécurité adopté par la Fédération de Russie* : Suisse, Fédération de Russie

4. Prochaine séance :

Mercredi 2 février 2000 à 10 heures, Neuer Saal

275ème séance plénière

FSC Journal No 281, point 3 de l'ordre du jour

**DECISION No 1/00
GROUPES DE TRAVAIL DU FCS**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) maintiendra trois organes de travail subsidiaires :

1. Le groupe de travail A poursuivra les travaux correspondant au mandat du FCS et mettra au point, le cas échéant, de nouvelles approches des questions faisant l'objet dudit mandat, en tenant compte des caractéristiques particulières des forces armées des différents Etats participants.

Le groupe de travail A surveillera et examinera l'application des mesures, décisions et engagements adoptés par le FCS, préparera la Réunion annuelle d'évaluation de l'application, conformément au chapitre XI du Document de Vienne 1999, assurera le suivi approprié de cette réunion et préparera, le cas échéant, les débats du FCS sur l'application. Une fois par mois au moins, la séance du groupe de travail A sera consacrée aux questions d'application.

2. Le groupe de travail B examinera les problèmes et les risques futurs relatifs à la sécurité militaire dans la région de l'OSCE et élaborera les objectifs et méthodes devant permettre d'instaurer, de maintenir et d'améliorer la stabilité et la sécurité à la fois dans l'espace de l'OSCE dans son ensemble et à un niveau régional.

3. Le groupe de communications de l'OSCE est organisé, et examinera des questions, conformément au Document relatif au réseau de communication de l'OSCE et rendra régulièrement compte au FCS.

4. Les représentants du pays qui assure la présidence du FCS présideront également les groupes de travail A et B ; les pays appartenant à la « Troïka » du FCS aideront la Présidence dans ses tâches. La Présidence publiera un programme des séances des organes de travail subsidiaires prévues au cours d'une période de quatre semaines. La Présidence, tenant compte des propositions des délégations et après des échanges de vues au sein de la Troïka, établira chaque semaine les projets d'ordre du jour et les tiendra à jour. Les groupes de travail seront prêts à rendre compte au FCS de leurs délibérations. Ils organiseront leurs propres travaux sur la base d'un programme évolutif. Des séances supplémentaires des groupes de travail pourront être convoquées en tant que de besoin.

5. Le Centre de prévention des conflits (CPC) participera à toutes les séances du FCS et de ses organes de travail et leur apportera son concours conformément à son mandat. Le CPC

appuiera pleinement les activités des groupes de travail, en particulier dans le domaine de l'application, et assistera la Troïka du FCS.

6. Les groupes de travail peuvent recommander au FCS de tenir des séminaires sur des sujets déterminés.

7. Le FCS réexaminera la présente décision à la lumière de l'expérience acquise et des besoins futurs. Il pourra constituer d'autres groupes de travail, en tant que de besoin.

8. La présente décision remplace la décision précédente (FSC.DEC/9/95) relative aux groupes de travail.

275ème séance plénière

FSC Journal No 281, point 4 de l'ordre du jour

**DECISION No 2/00
ARRIERES A VERSER AU COMPTE « COMMUNICATIONS »**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FSC),

Considérant l'importance du fonctionnement régulier du réseau de communication de l'OSCE,

Examinant les frais d'un montant de 161 000 EUR occasionnés par le dysfonctionnement temporaire du réseau de communication de l'OSCE au cours des mois d'août à octobre 1999,

Décide :

- de prier le Conseil permanent d'autoriser le Secrétaire général à utiliser les fonds disponibles par suite de leur sous-utilisation, au titre du budget 1999 du Fonds général pour couvrir, moyennant paiement d'un montant total de 161 000 EUR, les frais de communication encourus au cours des mois d'août à octobre 1999.